

# RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales					Ompl	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Cadres	35 420	36 317	35 968	36 343	37 040	38 137
Professions intermédiaires	26 797	27 001	26 111	27 008	23 186	24 228
Employés	24 940	24 686	23 304	22 991	21 060	21 530
Ouvriers	25 384	23 238	23 639	23 238	17 765	18 343
Ensemble	29 557	30 059	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

### 30 059 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- La rémunération nette annuelle médiane de la branche (29 557 €) est assez proche de celle du secteur (29 801 €). Elle lui est supérieure de 0,9 %.
- Cependant, par rapport aux médianes sectorielles, les cadres et les professions intermédiaires ont une rémunération relativement moins élevée (- 26 € et - 7 € respectivement).
- Par rapport à 2019, au niveau de la branche, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour les ouvriers (- 8,5 %) et les cadres (+ 2,5 %).
- Au niveau du secteur, les variations les plus marquées concernent les professions intermédiaires (+ 3,4 %) et les employés (- 1,7 %).



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



## 4207 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

- L'effet du genre est très important sur le niveau médian de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche. Rapporté au mois, un différentiel de 351 € est observé au profit des hommes. Par rapport à 2019, ce décalage a été réduit de - 5,1 %.

- Au niveau du secteur, l'effet du genre est aussi marqué. La rémunération mensuelle médiane des hommes est supérieure de 429 €. L'écart s'est renforcé de + 34,9 % par rapport à 2019.



## ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

- L'indice de parité de la branche montre un différentiel très marqué entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (13 points d'écart).

Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération annuelle médiane des femmes correspond à 88 % de celle des hommes.

- Au niveau du secteur, l'inégalité est d'un niveau similaire. L'indice de parité sectoriel (84,2 %) montre que, globalement, la rémunération médiane des femmes est significativement inférieure à celle des hommes.

Les employés forment la catégorie la moins égalitaire avec une médiane des rémunérations des femmes correspondant à 87,1 % de celle des hommes.

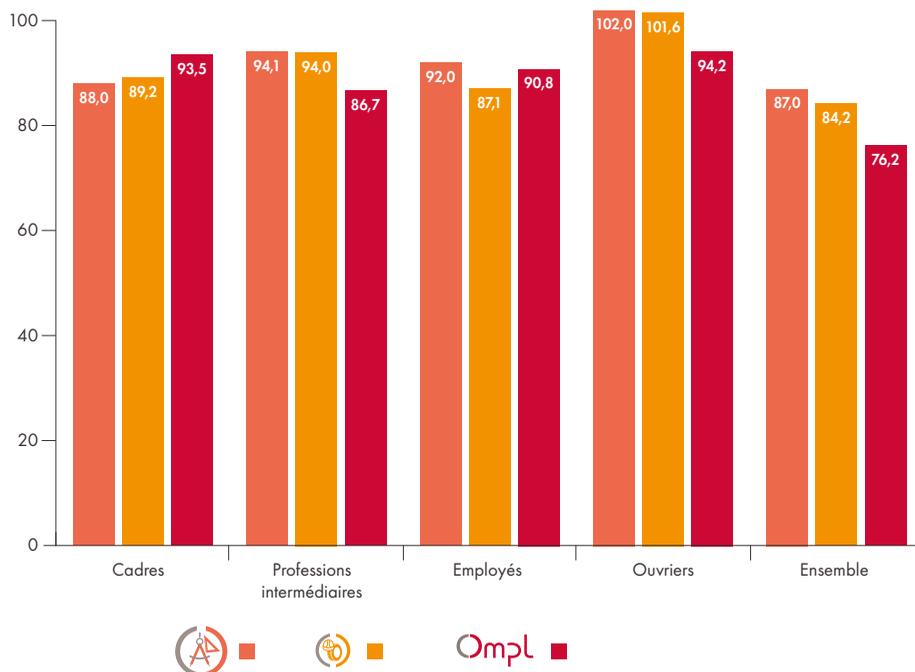
## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)



Genre	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Femmes	27 543	28 211	26 146	27 381	22 371	23 301
Hommes	31 983	32 418	29 961	32 534	29 023	30 588
Ensemble	29 557	30 059	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

## Indice de parité par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



L'indice de parité F/H calculé permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.



## VALORISATION DU SALAIRE AVEC L'ÂGE

- Dans la branche :
  - les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération annuelle nette médiane supérieure de + 30,4 % à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est beaucoup moins marqué (+ 4,8 %) ;
  - par rapport à 2019, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane.
- Au niveau du secteur :
  - la rémunération médiane suit une évolution en fonction de l'âge similaire à celle de la branche. Celle des seniors est plus élevée de + 28,3 % par rapport aux jeunes et de + 3,5 % par rapport aux salariés d'âge intermédiaire ;
  - comme pour la branche, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane en comparaison de 2019.



## DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

- En 2021, la rémunération annuelle médiane au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :
  - maximale pour l'Île-de-France (34 095 €) ;
  - minimale pour la Bourgogne-Franche-Comté (26 825 €).
- Par rapport à 2016, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour :
  - la Corse, avec une très forte progression de + 9 % ;
  - la Bretagne, caractérisée par une augmentation de + 3,5 %.

## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge	2019	2021	2019	2021	2019	2021
< 35 ans	26 151	26 597	25 309	26 417	20 931	21 648
35-49 ans	32 410	33 088	30 404	32 733	23 700	24 600
50 ans et +	34 204	34 689	31 136	33 882	24 646	25 510
Ensemble	29 557	30 059	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	28 942	29 718	27 945	29 583	23 493	24 263
Bourgogne-Franche-Comté	26 567	26 825	26 292	27 212	22 265	22 940
Bretagne	25 931	26 826	25 557	26 754	22 762	23 445
Centre-Val de Loire	28 321	29 085	26 981	28 802	22 666	23 403
Corse	26 109	28 446	25 915	28 446	22 571	23 496
DOM regroupés	29 203	29 558	25 202	28 122	22 098	23 051
Grand Est	27 362	28 188	26 751	28 305	22 424	23 182
Hauts-de-France	28 591	28 816	27 073	28 476	21 943	22 809
Île-de-France	33 627	34 095	32 747	34 008	27 833	28 421
Normandie	28 394	29 218	26 530	28 269	22 079	22 995
Nouvelle-Aquitaine	26 242	27 109	25 429	27 126	22 169	23 058
Occitanie	26 260	27 022	25 561	27 034	22 156	23 022
Pays de la Loire	27 566	27 791	26 115	27 569	22 447	23 158
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 146	29 013	27 220	28 551	22 516	23 594
Ensemble	29 557	30 059	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.